

Au menu des documents élaborés lors de ces négociations, nous pouvons citer :

- La grille de légalité des forêts naturelles et celle des plantations, qui sont à la base de la vérification de la légalité ;
- Le plan de communication FLEGT dont l'objectif majeur est d'apporter des informations sur les activités du FLEGT au Congo et de faciliter les échanges entre les différents acteurs.

Mesdames et Messieurs,

Au cours de cette formation aux médias, des exposés sur le processus FLEGT au Congo ainsi que des outils de communication et de visibilité de l'APV vous permettront désormais de prendre le relais à travers vos organes respectifs à l'orée de l'entrée en vigueur, le 03 mars 2013, du Règlement sur le Bois de l'Union Européenne (RBUE).

Mesdames et Messieurs,

L'expérience et les compétences des membres du groupe de communication sur le FLEGT me rassurent déjà de la qualité des débats que vous allez avoir et des résultats appréciables auxquels cette réunion va aboutir.

Ainsi donc, au nom de Son Excellence Henri DJOMBO, Ministre de l'Economie Forestière et du Développement Durable, je déclare ouverte la session de formation sur le processus FLEGT aux médias.

Je vous remercie.